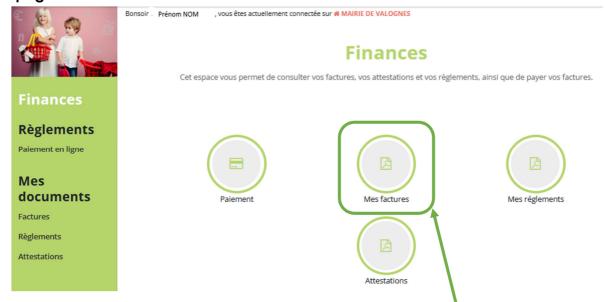
## Consultation des factures sur le Portail Familles

- 1°) Se connecter au Portail Familles : <a href="https://valognes.portail-defi.net/">https://valognes.portail-defi.net/</a>
- 2°) Sélectionner l'icône Finances:



3°) La page suivante s'affiche :



- 4°) Les factures sont consultables en cliquant sur l'icône « Mes factures ».
- 5°) Chaque famille y trouvera, outre la dernière facture émise, l'historique des factures des services municipaux des mois antérieurs.
- 6°) Le règlement des factures est sans changement (virement sur le compte du comptable public | paiement par internet | chèque | numéraire | bureau de tabac).

## Il est rappelé que le règlement en ligne est entièrement sécurisé et accessible :

- Depuis le Portail Familles en cliquant sur l'icône « Paiement » ou sur le lien « Paiement en ligne » situé dans la colonne de gauche (fond vert).
- Depuis une page internet au moyen du lien <a href="https://www.payfip.gouv.fr">https://www.payfip.gouv.fr</a> puis « Payer vos factures publiques ».

